

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT

NOM _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____ CODE POSTAL _____
 VILLE _____ TÉLÉPHONE _____
 TÉLÉPHONE _____ NUMÉRO DE SIRET _____

CLIENT

NOM _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____ CODE POSTAL _____
 VILLE _____ TÉLÉPHONE _____
 ADRESSE EMAIL _____ ADRESSE DE LIVRAISON _____

si différente de l'adresse ci-dessus

DÉSIGNATION ET CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS COMMANDÉS

N° du produit	Quantité	Désignation	Prix HT <small>(EUR)</small>	Prix TTC <small>(EUR)</small>	Prix total produits <small>(EUR)</small>

J'accepte que les informations contractuelles concernant ma commande me soient fournies sur un support numérique

FRAIS DE LIVRAISON _____
 HT + TTC _____

PRIX TOTAL À PAYER € _____

Je reconnais avoir pris connaissance des informations précontractuelles, et avoir bénéficié du délai nécessaire à leur compréhension. Je reconnais également avoir lu et accepté les termes du présent bon de commande y compris les conditions générales de vente qui se trouvent au verso de ce document et déclare les accepter dans leur intégralité sans exception ni réserve

Type de vente
 La vente n'a pas été conclue en réunion
 La vente a été conclue au cours d'une réunion organisée par le Représentant au domicile de M/Mme : _____ qui a préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile : _____

MODES DE PAIEMENT

(Après expiration du délai de 7 jours prévu à l'article L 221-10 du Code de la Consommation)

CHÈQUE VIREMENT CARTE BANCAIRE

DATE DE LIVRAISON _____
 DATE LIMITE DE LIVRAISON _____
 ADRESSE DE SIGNATURE DU CONTRAT _____
 FAIT À _____

DATE DE LA COMMANDE _____
 SIGNATURE DU CLIENT _____
 SIGNATURE DU REPRÉSENTANT _____
 DATE ET HEURE _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Produits

Les produits sont ceux figurant dans le catalogue qui vous a été présenté par le Représentant ARIIX. Les offres de produits sont limitées à une expédition en France Métropolitaine.

2. Commande

Le détail de la commande figure au recto du bon de commande. En cas de rupture de stock, ARIIX en informera le client sans délai.

3. Livraisons

Les produits commandés sont directement livrés à l'adresse du client, ou dans un relais colis de son choix.

Le mode de livraison proposé est :

– la livraison Standard (au domicile du client ou du Représentant, ou en relais colis) pour un prix de 9.99 € TTC. Le délai de livraison estimé est d'environ 3-5 jours ouvrables

4. Règlement

Si la vente est réalisée dans le cadre d'une vente en réunion, le client pourra effectuer le paiement à la commande. Dans le cas contraire, le paiement ne pourra être remis au Représentant qu'après expiration d'un délai de 7 jours (article L.221-10 du code de la consommation).

5. Garanties

Si le client souhaite mettre en œuvre la garantie légale de non-conformité, il devra s'adresser à la Société dont le nom et les coordonnées se trouvent pré-imprimées au recto. Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le client : – bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir, – peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du code de la consommation : – est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien si celui-ci apparaît dans le délai fixé par l'article L.217-7 du Code de la consommation. Le client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

La Société propose par ailleurs une garantie spécifique concernant exclusivement le produit de purification de l'air "Puritii", détaillée dans le document "garantie à vie du système de purification d'air Puritii" annexé au présent bon de commande.

Indépendamment de cette garantie commerciale, ARIIX reste tenue de la garantie légale de conformité des produits au contrat dans les conditions des articles L 217-4 à L.217-12 du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions des articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil.

Code de la consommation :

Article L. 217-4

Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L. 217-5

Le bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

– s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

– s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L. 217-16

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Code civil :

Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

6. Droit de rétractation : délai, exercice et effets

Le client a le droit de se rétracter sans donner de motif, dans un délai de trente jours après le jour où il prend physiquement possession du produit.

Pour exercer son droit de rétractation le client devra notifier à la Société son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone et adresse électronique, ainsi que sa décision de se rétracter du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple : lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique, dès lors que ces coordonnées sont disponibles et de ce fait, apparaissent sur le formulaire type de rétractation).

Le client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de 30 jours précité. Dans tous les cas, la charge de la preuve de cet exercice repose sur le client.

En cas de rétractation, ARIIX remboursera tous les paiements reçus du client, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du choix d'un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où ARIIX sera informée de sa décision de rétractation. ARIIX procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale. Avec l'accord exprès du client, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour le client.

Il est rappelé que la responsabilité du client, en cas de rétractation après utilisation du ou des biens, est engagée à l'égard de la dépréciation des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce ou ces biens. Selon la Commission européenne, ces manipulations sont celles qu'un consommateur peut effectuer dans un magasin, pour les biens qui y sont proposés à la vente.

En cas de rétractation par le client, celui-ci devra renvoyer ou rendre le bien, à l'adresse suivante : Green Logistics Groningen B.V. c/o Ariix Albert Harkemaweg 66 9831 TA ADUARD Pays-Bas, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que le client aura

communiqué à ARIIX sa décision de rétractation du contrat.

Ce délai est réputé respecté si le client renvoie les biens de la commande avant l'expiration du délai de quatorze jours.

En cas de rétractation par le client, celui-ci devra prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

ARIIX peut différer le remboursement jusqu'à réception du ou des biens objets de la commande, ou jusqu'à ce que le client ait fourni une preuve d'expédition de ce ou de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Tout produit retourné en dehors du délai de 30 jours sera remboursé à hauteur 90% tant que les produits peuvent être revendus.

Le client est informé qu'il ne bénéficiera pas, pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé, d'un droit de rétractation pour les produits des gammes NUTRIFIL, SLENDERIIZ, PURITIL, REVIIVE, PRIIME, JOUVE qui ont été descellés par le client après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés.

7. Médiation

En cas de litige, le client devra s'adresser en priorité au service client de la Société au numéro suivant : (0)805 089 023. Ou à l'adresse email suivante : frenchsupport@newage.com.

En l'absence de solution dans les 21 jours qui suivent la demande, le client pourra saisir la Commission Paritaire de Médiation de la Vente Directe 1, rue Emmanuel Chauvière - 75015 Paris- Tél : 01 42 15 30 00 – email : info@fvd.fr, qui cherchera gratuitement un règlement à l'amiable.

Le client reconnaît que la Commission Paritaire de Médiation de la Vente Directe créée en 1995, présidée par un professeur de droit agrégé des Universités et composée de 2 représentants d'Association de consommateurs agréés nationalement par le Ministère de l'Economie et de 2 représentants des professionnels de la Vente Directe, a compétence exclusive pour traiter, dans le cadre d'un processus de médiation, les différends nés du présent document. Ni le client, ni la Société ne peuvent utiliser un autre système de médiation.

8. Langue et loi applicables, et tribunal compétent

La langue régissant le présent contrat ainsi que toutes les communications en lien avec celui-ci est le français. Ces opérations contractuelles, et leurs suites éventuelles, sont soumises au droit français. Conformément au droit de la consommation, le tribunal compétent pour connaître de cette opération contractuelle est désigné selon les règles et options fixées par le Code de procédure civile.

9. La Société certifie avoir établi une déclaration à la CNIL conformément à la législation

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes et la réexploitation de ces données à des fins commerciales. L'absence de transmission des informations demandées pourraient entraîner des difficultés dans la gestion des commandes et éventuellement la non-livraison des produits éventuellement commandés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserve des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données le concernant, le responsable du traitement étant la Société ARIIX dont les coordonnées figurent au recto.

Si le client ne souhaite pas que les coordonnées le concernant soient réexploitées à des fins commerciales, il devra en informer le service responsable du traitement.

Si le client ne souhaite pas que ses coordonnées soient transmises à des tiers, il devra en informer le service responsable du traitement.

10. Prospection téléphonique

En application de l'article L.223-1 du Code de la consommation, il est rappelé au client que si, en dehors de sa relation client avec la Société, d'une manière générale, il ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il peut gratuitement s'inscrire auprès de Bloctel (www.bloctel.gouv.fr), une liste gratuite d'opposition aux appels commerciaux.

FAIT À

DATE ET HEURE DE SIGNATURE

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat et si vous disposez d'un droit de rétractation

A l'attention de la Société ARIIX – ARIIX EUROPE B.V.
President Kennedylaan 19
2517 JK 's-Gravenhage, Pays-Bas

Email : frenchsupport@newage.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente des produits ci-dessous :

COMMANDÉ LE

REÇU LE

NOM DU CLIENT

ADRESSE DU CLIENT

DATE ET SIGNATURE DU CLIENT